



# LA TRAJECTOIRE « ZAN » EN MILIEU PERIURBAIN ET RURAL

La démonstration des possibles dans les noyaux urbains ruraux et sur une vaste zone économique périurbaine

Communauté de Communes Mad & Moselle  
*Séminaire – 19 janvier 2023*

CDC BIODIVERSITÉ



# PRESENTATION DE LA CC MAD & MOSELLE

47 communes / 19 500habs / Interdépartemental (54/57)

Siège : Thiaucourt-Regniéville

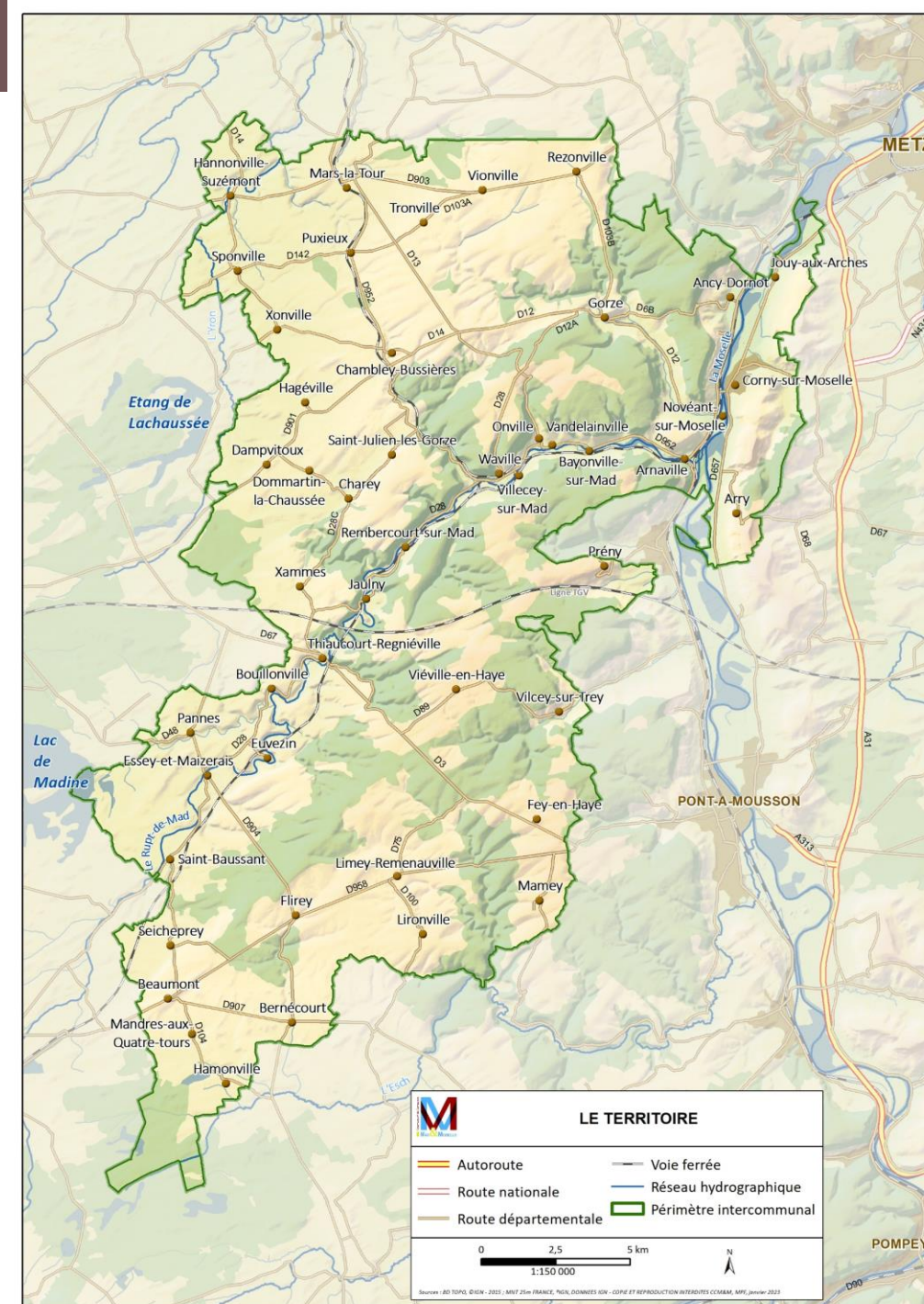


Localisation de la CC Mad & Moselle

La Communauté de Communes est :

- Membre du SCoTAM (Agglomération Messine)
- Membre du PETR Val de Lorraine
- Intégrée en quasi-totalité dans le Parc Naturel Régional de Lorraine (44 communes sur 48)
- Multipolarisée par les agglomérations de Metz, Nancy, Pont-à-Mousson, Toul, Jarny et Commercy.

Infrastructures structurantes d'envergure régionale : la base de Chambley, une partie de la ZAE ACTISUD et borde le Lac de Madine.



# La trajectoire ZAN de la CC Mad & Moselle



# POURQUOI TRAVAILLER DES MAINTENANT SUR LA DESARTIFICIALISATION ?

## Le ZAN comme un des éléments de réponse à l'urgence climatique...

### La logique d'approche sur Mad & Moselle, un territoire périurbain et rural

#### Le PLUi en cours d'élaboration

2019 – été 2021  
DIAGNOSTIC

Automne 2021 – fin 2022  
**PADD**

2023 -2024  
Phase règlementaire  
(règlement écrit, graphique, OAP)

2025  
Phase administrative

#### Des enjeux urbains

- Redynamiser le territoire, notamment pour la partie la moins dense  
⇒ *Conforter l'habitat en centre-bourg en repensant la place du végétal et du perméable*
- Rester attractif via de nouveaux modèles d'aménagement  
⇒ *Construire demain la « ville sur la ville »*

**Expérimenter et garantir l'habitabilité de nouveaux modèles d'aménagement en milieu périurbain et rural**

#### Des enjeux écologiques

- Un territoire qui dispose d'une richesse importante en matière de biodiversité
  - *Enjeux de préservation ou restauration de la trame verte*
- L'importance de la question de l'eau
  - *Enjeux de préservation ou de restauration de la trame bleue, de sa qualité, de son infiltration... et donc la limitation du risque inondation (Moselle, Rupt-de-Mad...)*

**Garantir la préservation et la restauration des richesses écologiques**

# COMMENT PROCÉDE-T-ON ?



## Lauréats AMI ZAN

- 📍 Volet A
- 📍 Volets A+B
- 📍 Volet B



## COTECH « restreint »

Réflexion et élaboration



**Maître d'ouvrage**  
Communauté de Communes  
Mad & Moselle  
*(dont Président et/ou VP urbanisme)*



**Partenaire contributeur**  
AGURAM : l'agence d'urbanisme d'agglomérations de Moselle

**Partenaire contributeur**  
MMD54 : l'agence technique du département de la Meurthe-et-Moselle



**Assistant à maître d'ouvrage « local »**  
CDC Biodiversité

**CAUE de Moselle et de Meurthe-et-Moselle**



**Parc Naturel Régional de Lorraine**



AMO « national »

# POURQUOI TRAVAILLER DES MAINTENANT SUR LA DESARTIFICIALISATION ?



Lauréat aux côtés de 22 autres territoires de l'Appel à Manifestation d'Intérêt de l'ADEME Vers des territoires « Zéro Artificialisation nette » : Trajectoires et déclinaison opérationnelle de la séquence Eviter-Réduire-Compenser



Permettre au territoire de Mad & Moselle de s'approprier les termes de la Loi Climat & Résilience et de son volet « Trajectoire Zéro Artificialisation Nette » (ZAN)

## La finalité ?

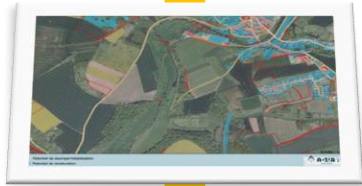
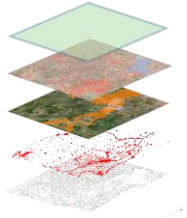
1. Caractériser les potentiels de désimperméabilisation et de désartificialisation sur le territoire
2. Sensibiliser les acteurs et habitants, former les élus au ZAN
3. Imaginer et accompagner le devenir de certains secteurs

## Quels enjeux ?

- Cette finalité est essentielle pour le territoire pour lui permettre [au-delà de la mise en oeuvre de la trajectoire ZAN] de :
- Restaurer des fonctions hydrologiques
  - Conforter des continuités écologiques
  - Qualifier le cadre de vie urbain et villageois d'aujourd'hui et de demain

## Où ?

- Dans les noyaux urbains périurbains et ruraux
- Sur une vaste zone économique périurbaine (ZAE Actisud)



**PHASE DIAGNOSTIC:**  
réalisation d'un  
inventaire

## **Objectif :**

Evaluer des potentiels de surfaces à  
**DESIMPERMEABILISER** et à **DESARTIFICIALISER**

## **D'où la nécessité :**

- de les cartographier
- de les quantifier en m<sup>2</sup>...

## **... avec des filtres :**

- approche « trame verte et bleue » et zones humides
- approche hydrologique
- approche urbaine (dont croisement avec projets travaillés dans le cadre du PLUi)

## **Rappel des objectif des travaux :**

- Restaurer des fonctions hydrologiques
- Conforter des continuités écologiques
- Qualifier le cadre de vie urbain et villageois

**Durée : 5 mois**  
**[juillet à novembre 2022]**



**PRECONISATIONS :**  
réalisation d'une  
« feuille de route »

## **Objectif :**

Déterminer les secteurs qui feront l'objet d'une attention plus fine et construire leur « **feuille de route** » pour les années à venir

## **Via :**

- La réalisation d'un « appel à projet local » à destination des 48 communes du territoire
- La sensibilisation des élus et des habitants aux enjeux de la sobriété foncière
- Le travail en atelier avec des partenaires spécifiques et les habitants
- L'identification des « bons leviers » pour permettre la faisabilité des projets : fonciers, financiers...

## **Rappel des objectif des travaux :**

- Restaurer des fonctions hydrologiques
- Conforter des continuités écologiques
- Qualifier le cadre de vie urbain et villageois

**Durée : 13 mois**  
**[décembre 2022 à janvier 2024]**





## FICHES PROJETS

### **Objectif :**

Concevoir **l'aménagement ou le ré-aménagement** de demain de secteurs « pilotes »

### **Via :**

- Conception de **scénarii d'aménagement** pour les noyaux urbains
  - ⇒ Finalité DESIMPERMEABILISATION ou DESARTIFICIALISATION
- Conception d'un **schéma de principe** sur ACTISUD

### **Contenu de la fiche projet :**

- Volet hydraulique
- Volet paysager
- Volet urbain
- Volet financier
- Volet foncier

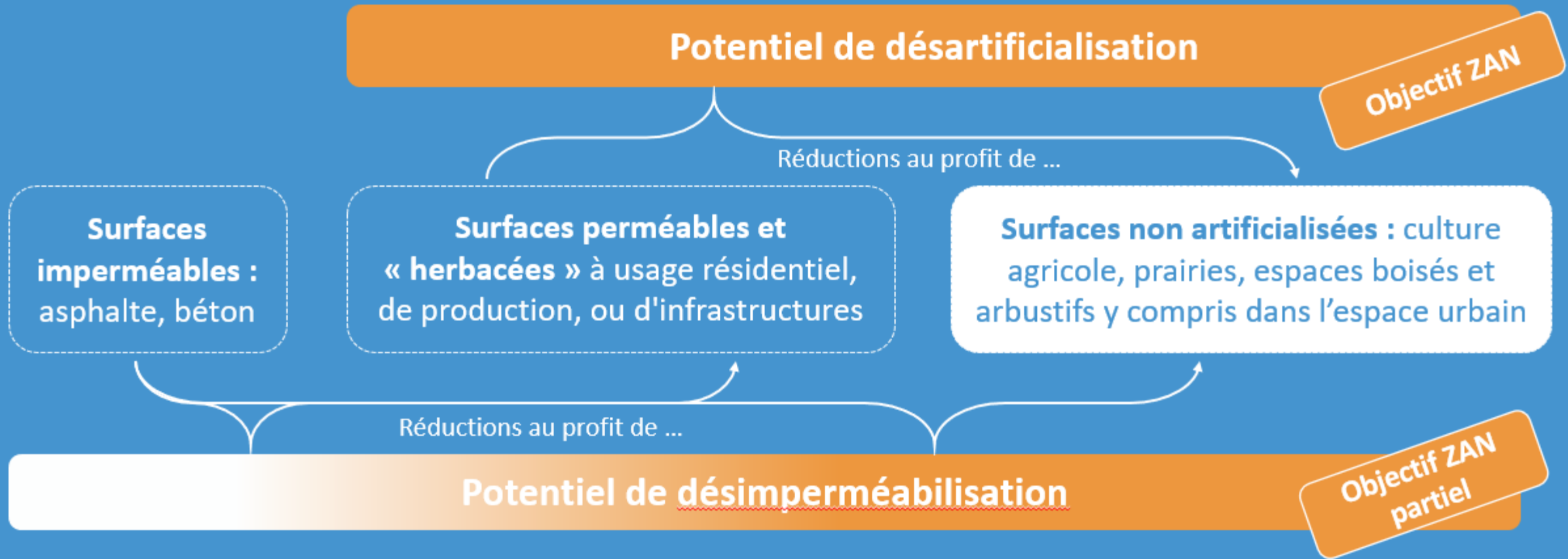
### **Rappel des objectif des travaux :**

- Restaurer des fonctions hydrologiques
- Conforter des continuités écologiques
- Qualifier le cadre de vie urbain et villageois

**Durée : 7 mois**  
**[février à septembre 2024]**

**Durée totale : 24-25 mois**

Analyser des potentiels de surfaces puis faire émerger des projets au niveau des bourgs et de villages et de la ZAE d'Actisud, visant à :



# 1<sup>ère</sup> phase du volet A : L'INVENTAIRE



# L'analyse des potentiels

## Base de travail

Données OCS GE2 (Data Grand Est)

## Identifications de surfaces

- Surfaces imperméables = Potentiel de désimperméabilisation
- Surfaces perméables = Potentiel de désartificialisation

## A l'échelle

- Des enveloppes urbaines existantes et des projets d'extension inscrits au PLUi
- Des espaces en transition (anciennes décharges notamment) et des infrastructures de transport
- La ZAE Actisud et la base de Chambley

Foncier public  
uniquement et ZAE  
ACTISUD

## Surfaces perméables au sens de la base OCS GE2

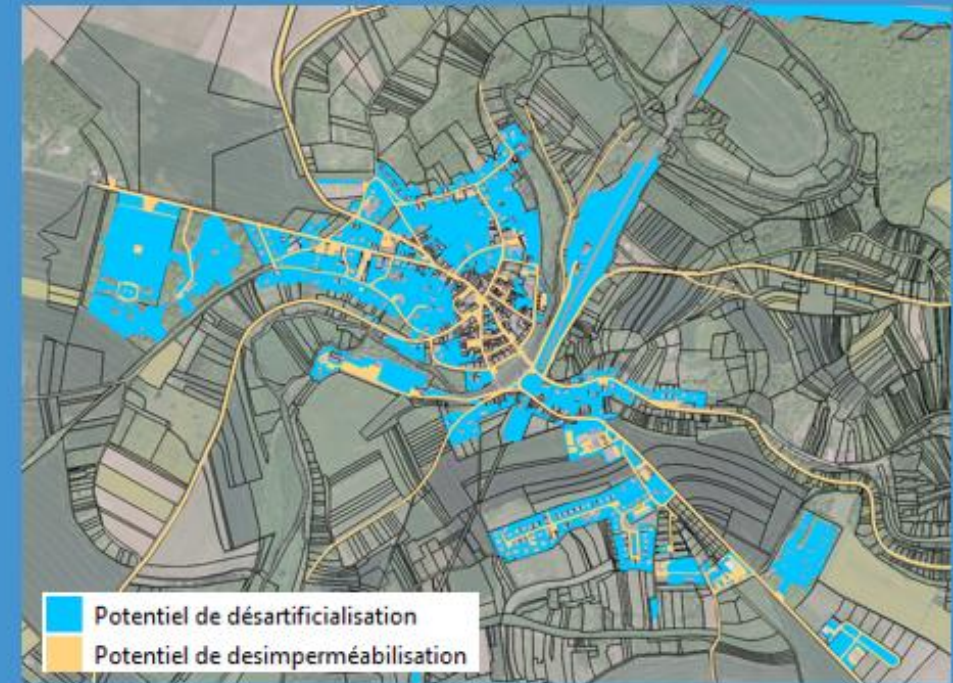
Une base qui ne distingue pas les surfaces enherbées et autres surfaces perméables (stabilisés, compactés, pavés drainants, etc.) des surfaces plantées d'arbres et arbustes. Toutefois, **nécessité d'isoler ces surfaces plantées car celles-ci sont dites non artificialisées à l'inverse des autres surfaces perméables.**

L'AGURAM s'est concentré **exclusivement sur le foncier public et la ZAE d'Actisud et la base de Chambley pour isoler les espaces plantés des autres surfaces dites perméables.**

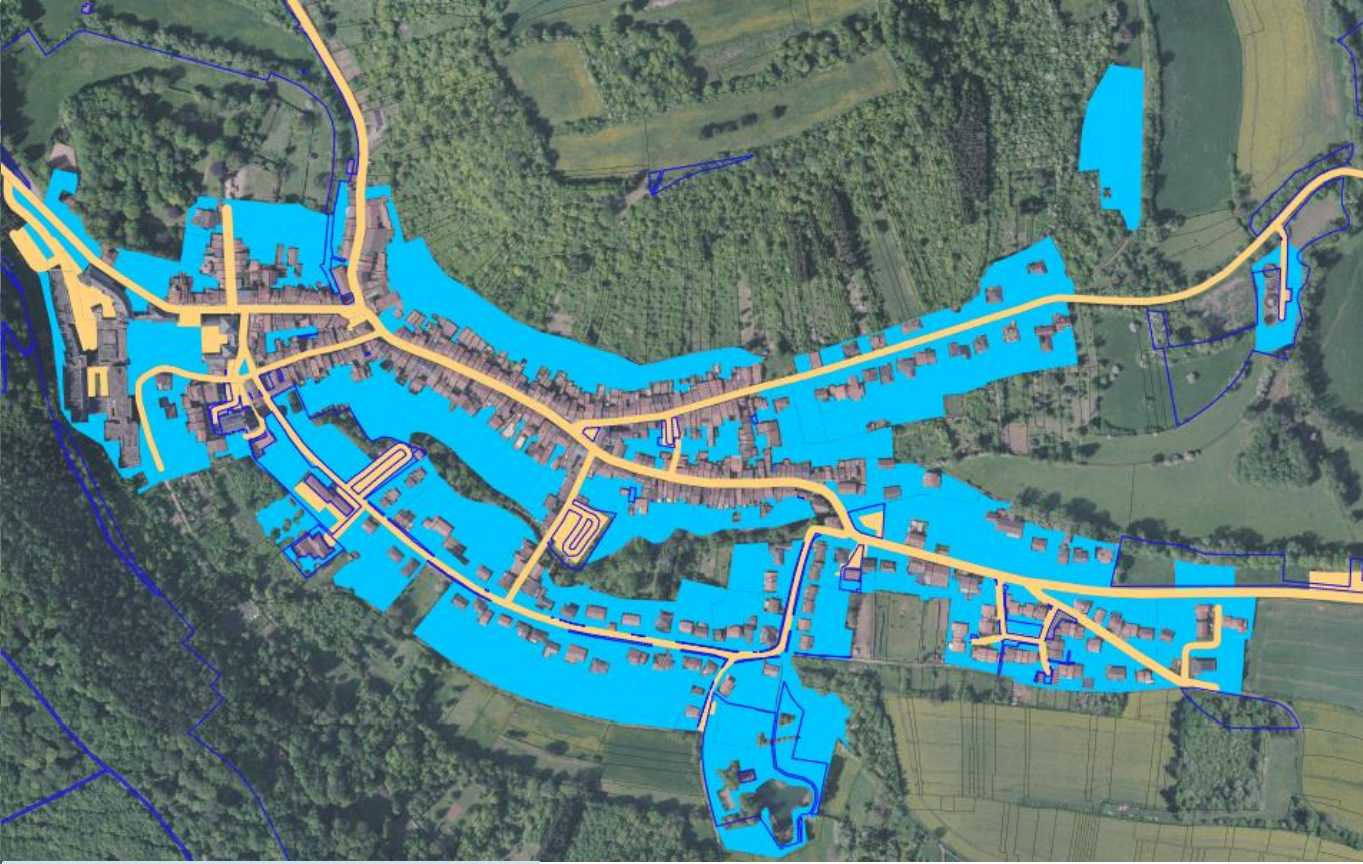
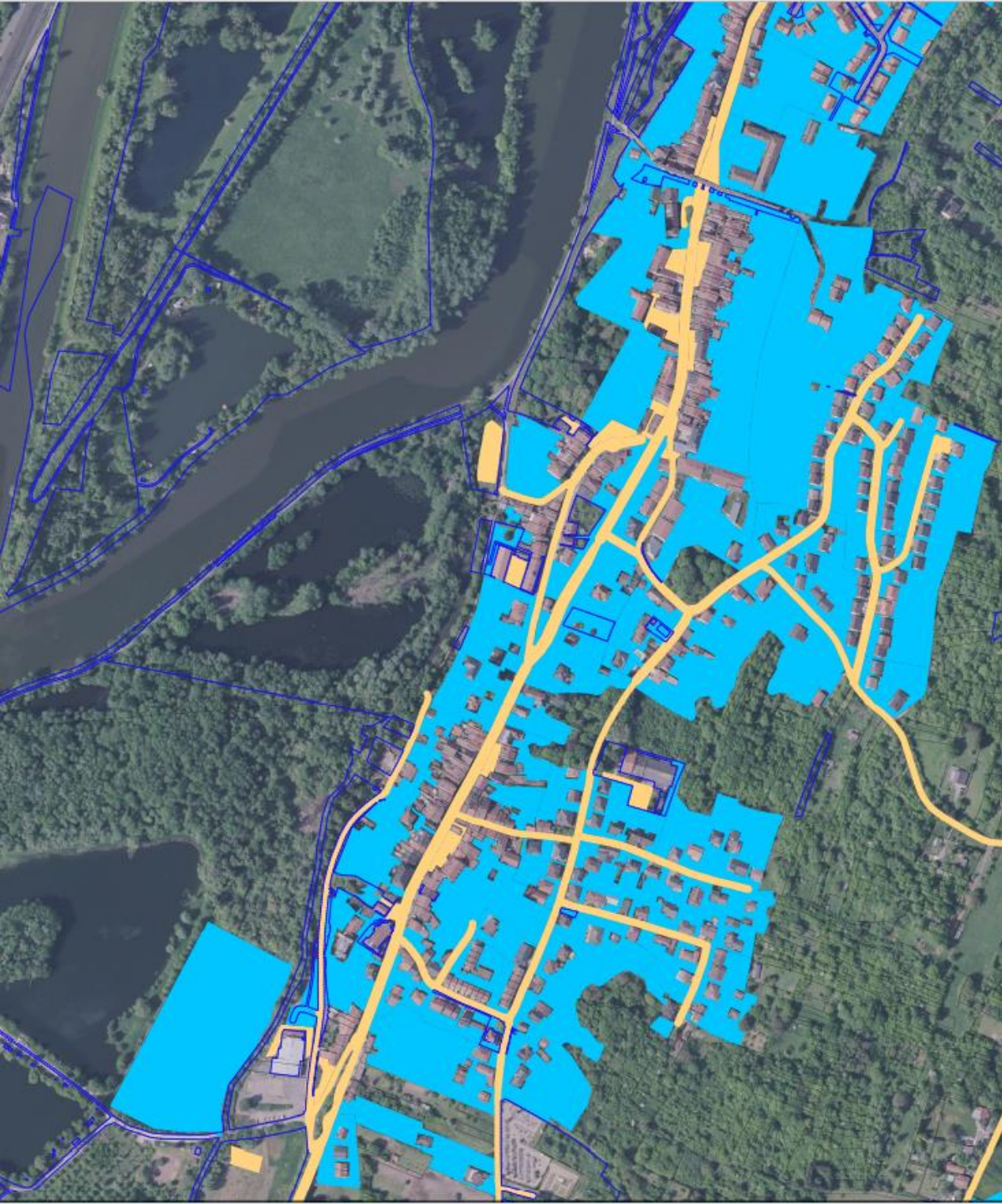
# L'analyse des potentiels



## Une première analyse cartographique à l'échelle macro pour

- Établir de **premiers repères** en termes de **surface de potentiels**
- Faire ressortir des **catégories d'espaces propices à de futures projets**
- Analyser les **enjeux auxquels peuvent répondre ces potentiels** et ainsi déterminer les **types de projets à accompagner par la suite**



....une analyse **plus fine** par la suite à l'échelle communale avec les communes retenues



 Potentiel de désartificialisation  
 Potentiel de desimpermeabilisation

# L'analyse des potentiels

## Surfaces imperméables dont

0,7 ha : cimetières

1,3 ha : cours d'école

36,5 ha : parkings / espaces de stockage  
[23 ha à Actisud]

2,2 ha : places

11 ha : terrains de sports / aires de jeux  
[7 ha circuit base de Chambley]

Au niveau des **cimetières**, seules les allées ont été retenues dans les potentiels cartographiés

## Surfaces perméables dont

15 ha : cimetières [Notamment Thiaucourt]

0,6 ha : cours d'école

3 ha : parkings / espaces de stockage

2,4 ha : places

75 ha : terrains de sports / aires de jeux  
[25 ha circuit base de Chambley]

Les **terrains de football** sont donc considérés comme des espaces perméables (artificialisés) et non pas naturels

# L'analyse des potentiels

**560 ha** de surfaces imperméables : comprenant les axes routiers

460 ha : principaux axes routiers

**870 ha** de surfaces perméables : potentiel évalué uniquement au niveau du  
« foncier public hors voirie »

**380 ha au niveau de la base de Chambley**, dont

300 ha de surfaces perméables et 75 ha de surfaces imperméables

**37 ha au niveau de la ZAE d'Actisud**, dont

11 ha de surfaces perméables et 26 ha de surfaces imperméables



# Les liens avec le PLUi et ses outils



PROJET D'AMÉNAGEMENT  
ET DE DÉVELOPPEMENT  
DURABLES (PADD)

PROCÉDURE EN COURS  
Élaboration du PLU

Prescription  
D.C.C. 28/05/2019

Objectif 2.3 : Favoriser la biodiversité à travers les villages et les tissus urbains

- ◇ Maintenir des transitions - jardins, vergers, près-vergers - entre les espaces bâtis et leurs espaces non bâtis environnants, ainsi que des respirations dans les tissus bâtis : jardins, parcs, espaces verts, etc.
- ◇ Cibler ces espaces dans le PLUi, et adapter les règles utiles à leur protection, leur gestion et permettant de limiter l'imperméabilisation de leurs sols.
- ◇ Rendre possible la réalisation de projets de renaturation et/ou de désimperméabilisation, œuvrant à plus de biodiversité et d'espaces plantés, pour le territoire en général, et pour les espaces urbains en particulier.



Outils pouvant être réinterrogés dans  
le cadre du PLUi :

- OAP sectorielle et thématique
- Élément de paysage
- Zonage réglementaire (zone N...)
- Sur-zonage pour une trame réglementaire (TVB...)
- ...

Nouveautés fin 2022

Proposition de réalisation d'une OAP « renaturation » déclinant les actions de l'AMI ZAN dans le cadre de l'élaboration du PLUi

....Depuis : décret de 27 décembre 2022  
Article R151-7

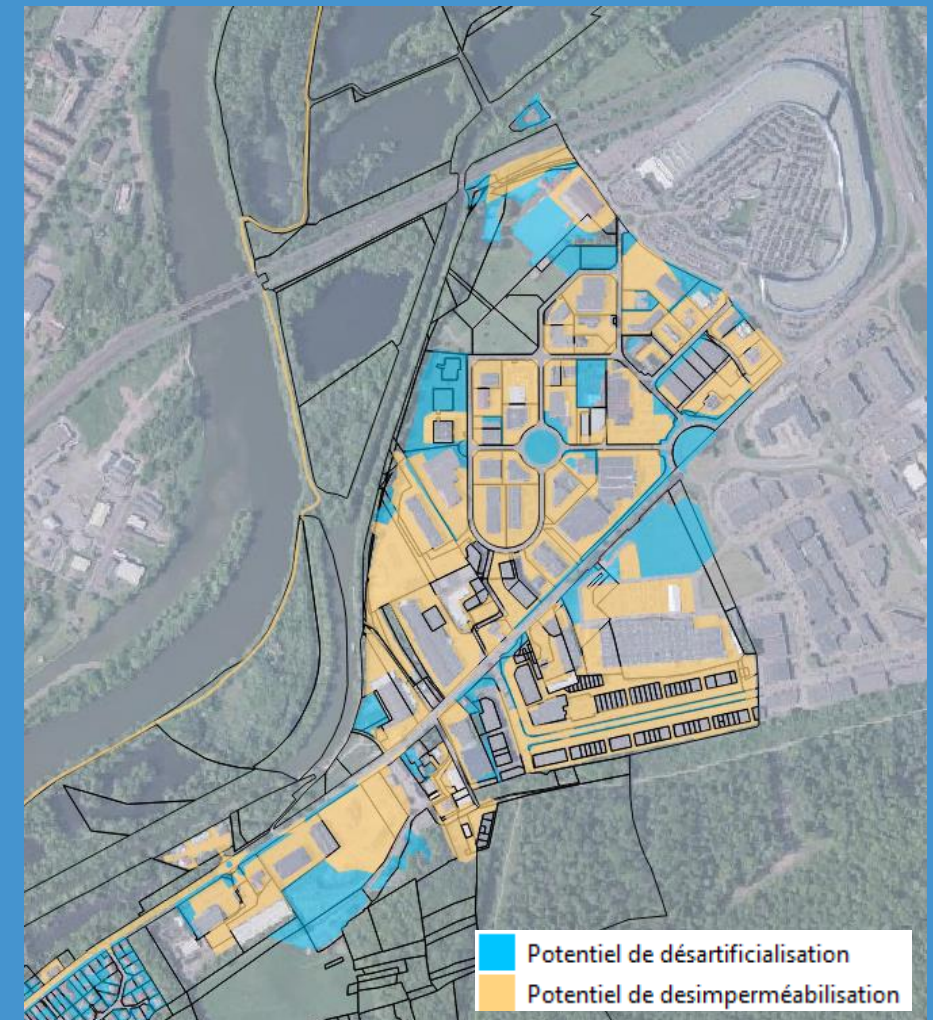
*Les OAP [...] peuvent également identifier des zones préférentielles pour la renaturation et préciser les modalités de mise en œuvre des projets de désartificialisation et de renaturation dans ces secteurs. Ces zones ou secteurs peuvent être délimités dans le ou les documents graphiques prévus à l'article R. 151-10.*

## ZOOM : des projets urbains / OAP pouvant intégrer des opérations de renaturation ou de désimperméabilisation

- ◆ **D'importants potentiels au niveau des sites d'activités :** une possible qualification d'espaces dits fonctionnels (plateformes de stockage, stationnements) ayant souvent des positions « en vitrine » en entrée de village.
- ◆ **Actisud :** rencontre une volonté de continuités vertes et douces exprimée par l'association des artisans et commerçants
- ◆ Des réflexions qui peuvent s'envisager sur l'ensemble de la **base de Chambley**

+ Fort enjeu paysager, des surfaces conséquentes

- Un foncier privé la plupart du temps pour ACTISUD



# Vers la définition de critères visant le ZAN



# « Requalifier les centres urbains des villages, pour renforcer les continuités écologiques et le cadre de vie »

## 3 thématiques :

- Critères liés à l'amélioration de la **trame brune**
- Critères liés à l'amélioration de la **trame verte, bleue et paysagère**
- Critères liés à l'amélioration des **fonctionnalités et aménités urbaines**



PRECONISATIONS :  
réalisation d'une  
« feuille de route »

### **Objectif :**

Déterminer les secteurs qui feront l'objet d'une attention plus fine et construire leur « **feuille de route** » pour les années à venir

### **Via :**

- La réalisation d'un « appel à projet local » à destination des 48 communes du territoire
- La sensibilisation des élus et des habitants aux enjeux de la sobriété foncière
- Le travail en atelier avec des partenaires spécifiques et les habitants
- L'identification des « bons leviers » pour permettre la faisabilité des projets : fonciers, financiers...

# Critères liés à l'amélioration de la trame brune

<p><b>Critères liés à l'amélioration de la trame brune</b> <i>et visant ainsi le maintien ou rétablissement de la continuité écologique des sols</i></p>	<p><b>Pondération</b> <i>Indépendante, sans système de hiérarchisation des critères entre eux</i></p>
<p><b>Mettre en place</b> des matériaux <u>imperméables</u> et <u>artificiels</u> <b>Laisser</b> des matériaux <u>imperméables</u> et <u>artificiels</u> <b>Mettre en place</b> un revêtement <u>perméable</u> uniquement <u>minéral</u> <b>Mettre en place</b> un revêtement <u>perméable végétalisé</u> (ex : dalles alévolées, pavés à joints engazonnés ) <b>Mettre en place</b> un sol de pleine <u>terre gazonné</u> <b>Mettre en place</b> un sol de pleine <u>terre de type prairie fleurie</u> <b>Mettre en place</b> un sol de pleine <u>terre</u> recourant à des végétaux au système racinaire profond permettant de <u>travailler le sol en profondeur</u></p>	

# Critères liés à l'amélioration de la de la trame verte, bleue et paysagère

	Critères liés à l'amélioration de la trame vert, bleue et paysagère et visant ainsi le maintien ou rétablissement des continuités écologiques des milieux naturels et semi-naturels terrestres ainsi que les milieux écologiques aquatiques et humides	Pondération Indépendante, sans système de hiérarchisation des critères entre eux
Dimension paysagère	<b>Supprimer</b> un/des éléments révélant une <u>dimension remarquable</u> d'un point de vue végétal ou patrimonial (ex : vieux murs, vieux arbres)	
	<b>Remettre en état</b> un/des éléments révélant une <u>dimension remarquable</u> d'un point de vue végétal ou patrimonial (ex : vieux murs, vieux arbres)	
	<b>Préserver</b> un/des éléments révélant une <u>dimension remarquable</u> d'un point de vue végétal ou patrimonial (ex : vieux murs, vieux arbres)	
	<b>Réaliser</b> un projet d'aménagement avec une ambition de <u>qualité écologique et paysagère</u> marquée	
Dimension de trame verte	<b>Supprimer</b> des <u>arbres mûres</u> , intéressants pour la biodiversité (cavités, type d'espèce) et/ou remarquables (d'un point de vue historique, de leur forme, de leur âge) pour faire place au projet	
	<b>Planter</b> un <u>gazon urbain</u> pour la strate herbacée	
	<b>Planter</b> ou permettre l'implantation <u>spontanée</u> , d'une strate <u>herbacée diversifiée</u>	
	<b>Planter</b> des sujets <u>arbusitifs</u>	
	<b>Planter</b> une <u>haie diversifiée</u>	
	<b>Planter</b> des sujets <u>arborés</u>	
	<b>Créer</b> des aménagements écologiques et paysagers en intégrant sciemment les <u>3 strates végétales</u> principales (herbacée, arbustive, arborée)	
	<b>Créer</b> des aménagements écologiques et paysagers avec une forte <u>densité de végétation</u>	
<b>Créer</b> des aménagements écologiques et paysagers favorisant la <u>diversité des espèces plantées</u>		
<b>Planter</b> des essences adaptées aux contextes <u>écologique et climatique locaux</u>		

Dimension de trame bleue	<b>Anticiper et mettre en place</b> une <u>gestion des eaux pluviales</u> pour lutter contre le ruissellement	
	<b>Maintenir ou créer</b> de mares, noues, bassins, etc.	
	<b>Installer</b> un <u>récupérateur d'eaux de pluie</u>	
	<b>Favoriser</b> l'infiltration des <u>eaux</u> à la parcelle	

# Critères liés à l'amélioration des fonctionnalités et aménités urbaines

	Critères liés à l'amélioration des fonctionnalités et aménités urbaines et visant ainsi ....	Pondération Indépendante, sans système de hiérarchisation des critères entre eux
Dimension de rencontre	Un projet d'aménagement portant uniquement sur un <u>espace non destiné à l'accueil des personnes</u> (parking, routes)	
	Un projet visant l'aménagement d'un espace public, un <u>espace de rencontre</u>	
Dimensions d'inclusion	Un projet d'aménagement permettant <u>une forte d'inclusion</u> (intergénérationnel, personnes à mobilité réduite, etc.), visant une <u>pluralité de publics</u> (un parc qui accueille les gamins à vélo, les vieux sur les bancs, les très jeunes enfants sur l'aire de jeux, les ado sur les tables de pique nique etc)	
	Un projet d'aménagement qui propose un <u>usage anthropique unique</u> , un usage pour un seul public	
Dimension urbaine	Un projet d'aménagement pensée à <u>l'échelle d'un unique "quartier"</u> , secteur de la commune.	
	Un projet d'aménagement pensée à <u>l'échelle d'une commune</u> , qui profite à l'ensemble des quartier et qui est facilement <u>connectable</u>	
Dimension de mobilité	Un projet d'aménagement mettant en avant les <u>mobilités douces</u> , faisant place à la marche, à la rencontre	
	Un projet d'aménagement <u>non pensé avec des mobilités douces</u>	
Dimension de centralité	Un projet d'aménagement permettant de <u>mettre en valeur les fonctionnalités</u> de la commune / un espace central aujourd'hui délaissé qui serait restaurer : accès aux services, commerces...	
	Un projet d'aménagement qui <u>accroît la problématique de dévitalisation</u> de la / des centralités de la commune.	



<p align="center"><b>Un bonus si le projet à pour ambition de...</b></p>	<p align="center"><b>Pondération</b> <i>Indépendante, sans système de hiérarchisation des critères entre eux</i></p>
<p>Dépolluer un sol (ex : phytoremédiation) ou permettre la suppression d'espèces exotiques envahissantes (EEE)</p>	
<p>S'inscrire dans un plan pluriannuel incluant d'autres projets de la commune ou du territoire</p>	
<p>S'inscrire dans un programme supracommunal en réponse à une stratégie territoriale (charte du PNRL, un plan de mobilités douces, etc.)</p>	
<p>S'inscrire dans la valorisation / amélioration de continuités écologiques avérées (ex : prise en compte dans l'aménagement des enjeux écologiques, telle que la proximité avec un corridor écologique et volonté de créer ou renforcer une continuité écologique)</p>	
<p>Valoriser un/des point(s) de vue, silhouette(s), entrée(s) de la commune, ou une zone d'activité</p>	
<p>Avoir une méthode de gestion dans le temps anticipée et écologique : améliorer la fonctionnalité écologique des sols (tonte raisonnée, fauchage tardif...), gestion différenciée</p>	
<p>Favoriser volontairement l'accueil de la faune (plantation de ressources alimentaires, installations d'hébergements type nichoirs et hôtels à insectes etc, installation de passages pour la circulation de type tunnels pour grenouilles et crapauds ou passage grande faune.etc, suppression de l'éclairage nocturne, recherche de réduction du bruit)</p>	
<p>Réduire des îlots de chaleur urbains et la création d'îlot de fraîcheur</p>	
<p>Le pédagogique (ex : panneaux explicatifs, implication des habitants)</p>	
<p>Réaménager un espace de plus de 2 500m<sup>2</sup></p>	

Merci

